



Approbation des résolutions par l'Assemblée Générale du 21 octobre 2025

Ormes, le 24 octobre 2025 – 08h00

Vergnet, expert en solutions de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hybride), a tenu mardi 21 octobre 2025 à 17h00 son Assemblée Générale Mixte, sous la présidence de Monsieur Jérôme Gacoin, Président du conseil d'administration.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte, les actionnaires présents et représentés totalisaient 1 119 231 884 actions et 1 119 231 884 droits de vote, soit un quorum de 15,46%. En conséquence l'Assemblée Générale, régulièrement constituée sur 2^{ème} convocation, a pu valablement délibérer à titre ordinaire mais n'a pas pu délibérer à titre extraordinaire.

Toutes les résolutions proposées à l'ordre du jour à titre ordinaire ont été adoptées par l'Assemblée Générale à l'exception de la 5^{ème} résolution, rejetée par les actionnaires présents et représentés. L'Assemblée Générale des actionnaires a notamment approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2024 ainsi que l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions, conformément à la pratique antérieure de Vergnet.

Dans le cadre des débats, un actionnaire de la Société a sollicité que l'Assemblée Générale Ordinaire se prononce, outre l'ordre du jour prévu, sur la révocation de Monsieur Vincent Froger de Mauny de son poste d'administrateur, étant précisé qu'il s'agit de suivre la recommandation unanime du Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 21 juillet 2025. Il est également proposé la révocation de Madame Marie-Caroline KORALEWSKI de son poste d'administrateur de la Société. Le bureau de l'Assemblée Générale a fait droit à ces demandes d'ajout, et ces nouvelles résolutions ont également été adoptées en séance par les actionnaires.

Les résultats détaillés des votes sont disponibles sur le site internet du groupe Vergnet dans la [rubrique « Investisseurs »](#)

Enfin, concernant l'Assemblée Générale à titre extraordinaire, il apparaît nécessaire, dans l'intérêt de la Société, compte tenu de son impossibilité d'atteindre le quorum requis, de convoquer cette Assemblée sur 3^{ème} convocation, et de demander la nomination par M. le président du Tribunal de commerce d'Orléans d'un mandataire *ad hoc* ayant pour mission de représenter les actionnaires défaillants. Le mandataire *ad hoc* représenterait ainsi la totalité des actions ayant droit de vote détenues par les actionnaires qui n'ont pas participé ou qui ne sont pas représentés à cette Assemblée Générale sur 3^{ème} Convocation. La date de cette prochaine Assemblée Générale fera l'objet d'une communication ultérieure.

À propos de Vergnet SA

Le groupe Vergnet conçoit, fabrique, installe et distribue des solutions de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hybride). Fort des technologies uniques qu'il a développées et brevetées, principalement les éoliennes anticycloniques, mais également l'Hybrid Wizard, un système intelligent pilotant en temps réel la part d'énergies renouvelables injectée sur le réseau électrique en garantissant sûreté et sécurité de fonctionnement, le Groupe est un expert des installations sur réseaux non-interconnectés en zones insulaires, cycloniques ou isolées.

Le Groupe a déjà installé 1.000 éoliennes et 402 MW toutes énergies confondues. Il est présent dans plus de 50 pays et regroupe 200 collaborateurs en 11 implantations.

Vergnet est coté sur Euronext Growth depuis le 12 juin 2007 (FR001400JXA2- ALVER). L'action Vergnet est éligible au PEA-PME.

CONTACTS

Groupe Vergnet
Jérôme Gacoin
Président Directeur Général
investisseurs@vergnet.com

Aelium
Solène Kennis
vergnet@aelium.fr